

DECISION DE NON-OPPOSITION A  
DECLARATION PREALABLE  
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DT 2024-066

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Demande déposée le 14/03/2024	N° DP 76178 24 M0011
Par : SA LOGEAL IMMOBILIERE	Surfaces de plancher créées : 0m <sup>2</sup>
Demeurant : 5 Rue SAINT-PIERRE 76190	Nbr de bâtiments : 1
Représentée par : Christel ROUSSEL	Nbr de logements créés : 0
Pour : RENFORCEMENT DES DALLES DES BALCONS ET REPLACEMENT DES GARDE-CORPS	Nbr de logements démolis : 0
Place des Peintres	Destination : Habitation
Sur un terrain sis : 76410 CLEON Parcelle cadastrée AH567	

Le Maire de Cléon

Vu la demande de Déclaration Préalable n° DP 76178 24 M0011 susvisée,  
Vu l'affichage de l'avis de dépôt effectué en mairie le 19/03/2024,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Rouen Normandie approuvé le 13/02/2020 et dernière modification en date du 12/02/2024,  
Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone URP3,

ARRETE

**ARTICLE 1** : Il n'est pas fait OPPOSITION à la Déclaration Préalable.

Fait à Cléon, le 27 mars 2024  
La 3ème adjointe chargée de la politique de la ville, des finances et de l'aménagement urbain,

M. Delacour  
